



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'Ecole – 67270
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 janvier 2026

Conseillers élus :

13

Présents : 10

Date de
convocation :
22/01/2026

Compte-rendu
affiché
le 29/01/2026

Sous la présidence de M. MEHL Raphaël, Maire

Membres présents : KREMME Nicolas - WENDLING Yannick, Adjoints
ERTZ Elodie - HAMMANN Marie - LAPP Kathy - MORIN Frank -
SOULIER Evelyne - STAATH Jean-Baptiste – VAUTRIN Nicolas

Membre absent excusé : SCHAAL Pierre-Yves (procuration à MORIN Frank)

Membre absent non excusé : RICHERT Edith - VAUTRIN Thierry

Secrétaire de séance : SOULIER Evelyne

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Validation PV du dernier CM
- 3) Rénovation Salle des fêtes/Stand de tir : avancées des projets
- 4) Engagement des dépenses avant le vote du budget 2026
- 5) Peupliers communaux le long de la Zorn
- 6) Divers :
 - Gestion sites internet communaux

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Evelyne SOULIER a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Rénovation Salle des fêtes/Stand de tir : validation passation nouveaux appels d'offres

Le maire indique que les subventions de 100 000€ de la CEA et 100 000€ de DETR ont été maintenues jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2027.

Dans ce cadre là et comme demandé par le contrôle de légalité, la réaliser de 2 nouvelles phases d'appel d'offres respectives pour la salle et pour le stand ont été étudiées.

Après échange avec l'architecte, ci-dessous les chiffrages des nouvelles prestations bureau d'études et architecte induites par la passation de ces nouveaux appels d'offres :

		HT	TTC
Salle	HOPFLUIDE	6200	7440
Salle	DYNAMIX	6000	7200
Salle	RIEGEL BAUR	3500	4200
	TOTAL SALLE	15700	18840
		HT	TTC
Stand	HOPFLUIDE	1790	2148
Stand	DYNAMIX	8000	9600
Stand	RIEGEL BAUR	2000	2400
	TOTAL STAND	11790	14148
	TOTAL GLOBAL	27490	32988

Ces 33.000 € supplémentaires n'étaient pas prévus au budget et viennent aggraver une situation financière déjà tendue.

Dans ces conditions, la viabilité du maintien des 2 projets respectifs est remise en cause et doit-être étudiée.

En synthèse :

- Budget si le stand de tir uniquement et rénové et que la salle des fêtes est démolie : autour de 550.000 €
- Budget si la salle des fêtes est rénovée et que le stand de tir est démoli : autour de 800.000 €

Après analyse et échanges en séance, l'option qui semble présenter la viabilité la plus importante, tant financièrement que dans l'utilisation future du bâtiment serait :

- Rénover la partie salle des fêtes uniquement
- La rendre modulable pour y intégrer des pas de tir pour l'activité de tir 10 mètres (parois amovibles pour isoler lors de l'activité et pour cacher le matériel lorsque la salle sera occupée)
- Démolir la partie stand et la recycler en parking

Pour avancer, il est décidé :

- D'informer la société de tir de la situation et de savoir notamment de combien de pas de tir leur serait nécessaire au minimum (l'objectif de 20 pas de tir ne sera pas atteignable)
- D'attendre la confirmation de la subvention Climaxion du Grand Est de 59.000 € pour la salle des fêtes dont le vote est prévu en commission du 30/01/26
- De refaire le point lors du prochain conseil municipal de février 2026 et décider de la suite de ce projet à l'occasion

4. Autorisation au Maire d'engager les dépenses d'investissement avant le vote de budget 2026

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2026 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant maximum de 25 % du budget 2025.

- Chapitre 20 - (BP 2025 : 80.000 €) Article 2031 : 20.000 €
- Chapitre 204 (BP 2025 : 17.376 €) Article 2041512 : 4.344 € -
- Chapitre 21 - (BP 2025 : 21.551 €) Articles : 2128 : 1.250 € - 2151 : 2.250 € -
21538: 1.637,75 - 2158 : 250 € -
- Chapitre 23 - (BP 2025 : 862.722,83 €) Articles 2313 : 215.680,70 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire à engager et mandater sur l'exercice 2024, avant le vote du budget primitif 2024, les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget primitif 2023 et les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant maximum de 25 % du budget primitif 2023, soit :

- Chapitre 20 - (BP 2025 : 80.000 €) Article 2031 : 20.000 €
- Chapitre 204 (BP 2025 : 17.376 €) Article 2041512 : 4.344 € -
- Chapitre 21 - (BP 2025 : 21.551 €) Articles : 2128 : 1.250 € - 2151 : 2.250 € -
21538: 1.637,75 - 2158 : 250 €
- Chapitre 23 - (BP 2025 : 862.722,83 €) Articles 2313 : 215.680,70 €

5. Peupliers le long de la Zorn

Le maire indique qu'une centaine de peupliers communaux plantés il y a 30 ans le long de la Zorn sont à surveiller. En effet, un nombre important d'entre eux commence à périr, et le reste des arbres atteint la limite d'âge pour être valorisé.

Dans ce cadre, M. Joseph WINTZ, agriculteur à ROHR qui pratique aussi une activité de coupe d'arbres a été rencontré. Ce dernier a récemment réalisé une opération similaire pour la commune de Duntzenheim qui, après renseignement, en était satisfaite.

- Une proposition de prestation "tout compris" est faite par M. WINTZ, à hauteur de 24 € le mètre cube qui serait réglés à la commune, comprenant la coupe et l'enlèvement du tronc + les branches de plus de 20 cm de diamètre.
- Les couronnes resteraient sur place, charge à la commune de décider ce qu'elle en ferait après coup.
- Les arbres morts non valorisables pourraient également être évacués, moyennant facturation (à préciser)

Si validation par le conseil municipal, cette prestation de coupe pourrait être réalisée en 2 temps (ceci pour préserver l'état des chemins et champs communaux alentours lors de l'enlèvement) :

- Le lot 1 avant le printemps 2026
- Le lot 2 fin 2026 début 2027



Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Valide la coupe de ces peupliers dans les modalités évoquées
- Autorise le maire à signer les documents nécessaires
- Prévoit d'évoquer lors d'un prochain conseil municipal l'avenir des couronnes laissées sur place

6. Divers

- Gestion sites internet communaux

Frank MORIN qui assurait jusqu'à présent la gestion des sites communaux sortira du conseil municipal lors du prochain mandat. Après discussion, il informe qu'il souhaite continuer à titre bénévole la gestion de ces sites internet, et se tient à la disposition du conseil pour former un éventuel repreneur de cette activité à moyen terme. Un grand merci à Frank pour cela.

Séance close à 22h20

Le Maire



Raphaël MEHL



La Secrétaire de Séance



Evelyne SOULIER